

Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: - (2009)

Heft: 1849

Artikel: Le débat sur le taux de conversion masque les problèmes du 2ème pilier : pour situer la votation du 7 mars 2010 dans l'enjeu plus large de la prévoyance professionnelle et de l'AVS

Autor: Delley, Jean-Daniel

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1014016>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le débat sur le taux de conversion masque les problèmes du 2ème pilier

Pour situer la votation du 7 mars 2010 dans l'enjeu plus large de la prévoyance professionnelle et de l'AVS

Jean-Daniel Delley (11 décembre 2009)

Mais qui donc a intérêt à instiller le doute sur la solidité du 2ème pilier? L'alarmisme ne faiblit pas. Les assurés paieront les mesures de redressement proposées, au bénéfice des compagnies d'assurance.

En mai, la sous-couverture des institutions de prévoyance faisait la une des médias. La démographie et la faible rentabilité des marchés financiers mettent en péril les retraites. En novembre, le taux de couverture dépasse 100%: les caisses de retraites sont donc en mesure de payer tous les ayant-droit en cas de dissolution.

La sous-couverture peut résulter de la chute des bourses et d'une gestion hasardeuse des capitaux placés. Dans le premier cas, il n'y a pas de raisons de paniquer: les caisses travaillent avec un horizon temporel de 40 ans et les statistiques de la banque Pictet montrent qu'un placement en actions produit un rendement annuel moyen de 5,44% depuis 1985. Dans le second cas, les affaires se corsent: des placements spéculatifs – maintenant autorisés par l'ordonnance fédérale! – ont provoqué des pertes irrécupérables. La crise financière sert alors de paravent commode à

l'incompétence des gestionnaires et de leurs experts grassement rémunérés. La surveillance des institutions de prévoyance professionnelle, confiée aux cantons, a montré ses limites.

Il n'est pas question de nier l'impact de la démographie sur le montant des rentes. Si l'espérance de vie augmente, la capital accumulé durant la vie active ne peut garantir des rentes inchangées. C'est pourquoi, en 2003, le Parlement a abaissé le taux de conversion à 6,8%. En six ans, l'espérance de vie n'a pas fait un bond tel qu'il faudrait maintenant procéder à une nouvelle baisse de ce taux (6,4%) comme l'a pourtant décidé le Parlement.

Economiesuisse va mettre de gros moyens pour convaincre le souverain d'accepter cette baisse lors du référendum du 7 mars prochain, pour «*assurer la sécurité du 2ème pilier*». Pour le nouveau chef du département fédéral de l'intérieur, «*dire non à la baisse du taux de conversion, c'est opter pour l'insécurité et jouer au casino avec les rentes*» (*Le Temps*, 8 décembre 2009). L'observation dénote un culot certain quand on sait à quel point les assurances se sont enrichies par le biais des

fondations collectives qu'elles gèrent, en prélevant une partie du rendement des capitaux placés.

L'assainissement du 2ème pilier passe par toute une série de réformes que nous avons déjà évoquées dans ces colonnes: directives plus strictes en matière de placement, interdisant notamment les instruments financiers aussi dangereux que sophistiqués; exclusion des sociétés d'assurance de la gestion de la prévoyance professionnelle (DP 1793), surveillance efficace et centralisée des fondations de prévoyance, abaissement des frais de gestion aujourd'hui beaucoup trop élevés. Des malfaçons qui pèsent sur le montant des rentes.

Mais surtout c'est une réflexion sur le poids respectif de l'AVS et du 2ème pilier qui s'impose, sur les conséquences économiques de la surépargne induite par ce dernier et sur une nouvelle pondération en faveur de l'AVS. Voilà les problèmes réels de la prévoyance professionnelle. Des problèmes que préfèrent taire les milieux financiers, surtout intéressés à conserver le fromage que constitue pour eux le 2ème pilier.